



Samedi 5 Décembre 2026 de 10h30 à 18h30

LE PALATIO (salle polyvalente) , Rue des Sports, 44330 LE PALLET

Contrat Exposants

Le marché est organisé par l'Association de l'APEL St Joseph, les bénéfices seront reversés à l'école afin de financer les sorties scolaires et le matériel pédagogique.

*Il est ouvert aux commerçants, artisans, auto-entrepreneurs, créateurs et producteurs locaux détenteurs d'un numéro de Siret. *L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'inscription d'un exposant.*

Désignation des parties

L'organisateur : APEL ECOLE ST JOSEPH

21 rue Plessis Guéry

44330 LE PALLET

apelsaintjoseph.lepallet@gmail.com

Présidente : LARAM Kristina 06 19 16 21 32

L'exposant :

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone portable :

Email :

Siret

Produit(s) ou marque(s) présentés :

Choix de l'option (merci de cocher l'option retenue) :

Bureau APEL

Ecole Saint-Joseph, 21 rue du Plessis Guéry 44330 LE PALLET

Tel : 02.40.80.41.08

paraphe :

☐ **OPTION 1**

Je suis disponible pour tenir mon stand et vendre mes produits le jour J. Je confirme donc ma présence au marché de Noël entre 9h00 et 10h pour installation et je verse le montant de la réservation de ma table : 15€ pour une table, 25€ pour deux tables.

☐ **OPTION 2**

Je ne suis pas disponible pour tenir un stand, je choisis donc de déposer des produits à l'équipe APEL ST Joseph. Ils s'occuperont de les vendre pendant le marché. Je m'engage à reprendre les invendus après l'événement, à fournir les tarifs précis de chaque produit et les informations nécessaires au bon déroulement de la vente et à reverser à l'association :

- 10 % sur le total des ventes pour les produits non alimentaires
- 15% sur le total des ventes pour les produits alimentaires

Merci de détailler la désignation et le nombre de produits mis à disposition pour le marché en page 3.

Emplacement et installation :

OPTION 1 :

Chaque exposant disposera d'1 table ainsi que d'1 chaise. (deuxième table / chaise sur demande à la réservation)
Si l'exposant a besoin d'une prise électrique, il doit impérativement la demander amont. Le marché débute à 10h30, les exposants devront arriver entre 9h00 et 10h pour installer leurs produits.
L'exposant a la possibilité d'apporter son propre matériel pour décorer son stand. L'installation de la décoration sera faite par l'exposant et sous sa responsabilité. L'organisation pourra faire déplacer et/ou retirer les éléments posant problème.

L'exposant peut faire part à l'Apel de ses souhaits ou besoins concernant son emplacement avant le 26 novembre. L'organisation établira le plan en tenant compte dans la mesure du possible de ces demandes.

L'exposant s'engage :

- à respecter les normes de sécurité
- à ne pas gêner les autres stands
- à arriver entre 9 et 10h le samedi 5 décembre pour installer ses produits afin de garantir une ouverture au public à 10h30 , et à repartir après la fin du marché soit après 18h30
- à rendre l'emplacement dans l'état où il l'a eu (vide et propre)
- à vendre ses produits ou ceux du ou de ses fournisseurs uniquement.

En cas de détérioration des locaux et/ou du matériel par un exposant ou par ses installations, les frais de réparation seront à la charge de cet exposant.

➤ **OPTION 2 :**

L'exposant s'engage :

- à déposer ses produits la veille ou avant 9h le samedi 5 décembre à l'un des membres de l'association
- à reprendre les invendus suite à la manifestation
- à reverser le pourcentage défini plus haut sur le total de ses recettes à l'association APEL St Joseph Le Pallet

Informations

L'organisation est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile pour ce salon.

L'organisation n'est en aucun cas responsable des vols et/ ou dégradations causées dans l'enceinte du marché aux matériels et véhicules. Ceci est également valable pour les alentours du salon (parking par exemple). Chaque exposant est responsable des produits présentés sur son stand et doit donc se conformer à la réglementation en vigueur.

En cas de non-respect de cette clause, l'organisation se réserve le droit de faire retirer les articles posant problème.

L'organisation s'engage à relayer les communications sur l'événement : flyers, réseaux sociaux, journaux locaux...

Droit à l'image

L'exposant autorise, à titre gracieux, l'organisation à réaliser des photos ou films durant le marché. Ces images pourront être utilisées librement par l'organisation : publication facebook, rétrospective photo lors d'événements à l'école, gazette communale...

Signatures des parties

Je soussigné(e) :

accepte de participer au marché de Noël de l'école Saint Joseph ,Le Pallet, et s'engage à en respecter le présent règlement.

Date et lieu :

Signature de l'exposant (**précédée de la mention « lu et approuvé », merci également de parapher chaque page**) :

Signature de l'un des membres de l'association APEL ST Joseph Le Pallet :

Bureau APEL

Ecole Saint-Joseph, 21 rue du Plessis Guéry 44330 LE PALLET

Tel : 02.40.80.41.08

paraphe :

*** Si option 2 sélectionnée : tableau à compléter.

[illegible]